

ment perdre la guerre, faute de combustible pour alimenter nos machines et nos avions.

M. ROSS (Calgary-Est): M. Fallow a-t-il fait traduire les saboteurs devant les tribunaux?

M. JOHNSTON (Bow-River): Cela regarde le gouvernement fédéral.

M. ROSS (Calgary-Est): Oh non; la province pourrait leur intenter des poursuites.

M. JOHNSTON (Bow-River): Non; l'honorable député ne peut dégager sa responsabilité de cette façon. C'est indubitablement une question qui intéresse le gouvernement fédéral. Peu importe que M. Fallow ait avisé ou non le ministre des Mines et ressources. Le fait est que le ministre des Mines et ressources est maintenant au courant de la situation ainsi que des accusations que l'on a portées.

L'hon. M. MACKENZIE: Puis-je demander à l'honorable député qui a porté les accusations?

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est l'honorable M. Fallow.

L'hon. M. MACKENZIE: Est-il un membre responsable du cabinet albertain?

M. JOHNSTON (Bow-River): Il est ministre des Travaux publics.

L'hon. M. MACKENZIE: Alors, pourquoi n'a-t-il pas fait nommer une commission royale provinciale, qui aurait établi le bien-fondé de ses accusations?

M. JOHNSTON (Bow-River): Le ministre des Pensions et de la Santé nationale le sait bien. Une commission royale instituée par la province ne pourrait assigner comme témoins des fonctionnaires fédéraux.

L'hon. M. MACKENZIE: Balivernes.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est aux autorités fédérales de le faire.

L'hon. M. MACKENZIE: Balivernes.

M. JOHNSTON (Bow-River): Rien ne sert de vouloir se décharger sur un autre gouvernement.

L'hon. M. MACKENZIE: Ce sont les pires balivernes que j'aie encore entendues dans cette Chambre.

M. JOHNSTON (Bow-River): La responsabilité incombe au gouvernement central. Nous avons déjà dépensé plus d'un million de dollars à ces travaux et à part quelques bâtiments le ministre des Mines et ressources n'a rien de tangible à nous présenter.

[M. Johnston (Bow-River).]

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président, j'en appelle au Règlement. L'honorable député de Bow-River cite toute une série d'observations faites à une assemblée législative provinciale par un ministre responsable de la couronne. L'honorable représentant devrait choisir entre deux manières d'agir. Il ne devrait pas employer le temps du comité à répéter des déclarations d'un ministre de la couronne à une assemblée législative provinciale lorsque l'intéressé n'est pas ici pour appuyer ses paroles, ou il devrait préférer lui-même ses accusations et en accepter la responsabilité comme membre de la Chambre.

M. JOHNSTON (Bow-River): C'est une responsabilité dont je ne suis pas chargé. Si le ministre m'avait dit cela il y a neuf ans, peut-être me serais-je laissé intimider, mais pas maintenant. Il sait, qu'après mes déclarations, il appartient au gouvernement fédéral de faire enquête, non à moi. Ce n'est pas sur mes épaules que tombe cette responsabilité. Je dois me contenter de signaler ces questions aux autorités et si elles décident de ne pas s'en inquiéter davantage, c'est leur affaire. Je n'ai rien à me reprocher et si le Gouvernement ne peut en dire autant, peu m'importe. Les accusations ont été portées et il les connaît aussi bien que moi. Il sait qui les a proférées.

L'hon. M. MACKENZIE: A titre de ministre de la Couronne, il avait le droit de pousser l'affaire au bout et il s'en est abstenu.

M. JOHNSTON (Bow-River): Le Gouvernement et le ministre des Pensions et de la Santé nationale sont en possession de tous les faits, pourquoi ne poussent-ils pas l'affaire jusqu'au bout?

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député accepte-t-il la responsabilité des accusations qu'il porte?

M. JOHNSTON (Bow-River): Je cite seulement ce qu'on a dit.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député prend ce moyen détourné de citer les paroles d'un ministre provincial qui n'a pas eu le courage de prouver les accusations qu'il a portées à l'assemblée législative.

M. JOHNSTON (Bow-River): Voilà justement où le Gouvernement manque à son devoir; il n'a pas le courage d'instituer une commission royale et d'y convoquer le ministre des Travaux publics de l'Alberta comme témoin. En agissant ainsi, il découvrirait si le ministre provincial est coupable. Je ne cherche pas à prendre sa défense. M. Fallow y acquiesça volontiers. Il ne serait pas si désireux de comparaître devant une commission royale d'enquête, il n'aurait pas proposé